

## Cherrueix

### Les herbues de la Baie seront mieux protégés



*Les moutons de prés-salés avec une AOP pâturent sur une superficie de 308 ha, du domaine public maritime : de l'ouest de la commune (moins l'enclave portuaire) à la cale des Moulins et de la cale du Lac à la limite est de la commune.*

| CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

Le Conservatoire du littoral mène une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, pour le respect des sites naturels et l'équilibre écologique, notamment sur les herbues de Roz-sur-Couesnon et de Saint-Broladre.

Il a proposé d'étendre cette maîtrise foncière dans la commune de Cherrueix, sur l'ensemble naturel et paysager des herbues de la Baie.

Les éleveurs de l'AOP prés-salés pourront bénéficier de l'action du Conservatoire du littoral et de la gestion assurée par les services du département d'Ille-et-Vilaine.

Réunis en conseil municipal, les élus ont donné un avis favorable pour une superficie de 308 ha sur le domaine public maritime : de l'ouest

de la commune (moins l'enclave portuaire) à la cale des Moulins et de la cale du Lac à la limite est de la commune.

L'éleveur concerné a donné son accord sur la partie du projet portant sur le domaine public maritime, mais ne souhaite pas y inclure la partie terrestre.

